



Arrêté n° 05695-2025/VR/DRH/DECC du 18 août 2025 portant composition du jury du test d'aptitude au sauvetage aquatique ouvert au titre de l'année 2026.

LE VICE-RECTEUR DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

- VU l'article R263-2 du code de l'éducation relatif aux attributions du vice-recteur ;
- VU le décret n° 2004-592 du 17 juin 2004 relatif aux qualifications en sauvetage aquatique, en natation et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le premier et le second degré ;
- VU le décret du 3 juillet 2024 portant renouvellement du vice-recteur de Polynésie française – M. TERRET Thierry ;
- VU l'arrêté du 12 février 2019 fixant les titres, diplômes, attestations ou qualifications équivalentes admis pour justifier des qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré ;
- VU la circulaire n° 2019-100 du 1^{er} juillet 2019 relative aux modalités d'organisation du test d'aptitude de sauvetage aquatique ;

ARRÊTE

Article 1 : Le jury du test d'aptitude au sauvetage aquatique, session 2026, est composé comme suit :

Présidente : Madame Nathalie VOLANT, Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régionale d'Education Physique et Sportive au Vice-rectorat de Polynésie française

Membres :

- Monsieur Guillaume FANET, Professeur certifié d'Éducation Physique et Sportive au Lycée Diadème
- Monsieur Thomas DROUILLEAU, Professeur Agrégé d'Éducation Physique et Sportive au Lycée Diadème

Article 2 : Le secrétaire général du vice-rectorat de Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le vice-recteur
de la Polynésie française



Thierry TERRET

